

Mémoire sur le projet de loi 11

Dans le cadre des consultations particulières
et auditions publiques sur le Projet de loi 11,
*Loi modifiant diverses dispositions principalement
aux fins d'allègement du fardeau réglementaire
et administratif*



À propos de l'orpailleur

Pionnier de l'industrie et premier vignoble québécois à avoir vendu son vin en SAQ, le Vignoble de l'Orpailleur accueille des visiteurs depuis 1985. Situé à Dunham dans les Cantons-de-l'Est, le Vignoble fût fondé par quatre passionnés, Hervé Durand, Charles-Henri de Coussergues, Frank Furtado et Pierre Rodrigue. Également membre du Conseil des vins du Québec (CVQ), une association interprofessionnelle qui représente 150 membres qui œuvrent à structurer et promouvoir l'industrie viticole québécoise.

Contexte

Le Vignoble de l'Orpailleur reconnaît les efforts constants du gouvernement du Québec pour moderniser le cadre législatif entourant les boissons alcooliques et pour alléger la bureaucratie qui freine l'activité économique. Les initiatives menées depuis plusieurs années témoignent d'une volonté claire d'adapter l'encadrement réglementaire aux réalités actuelles des producteurs artisans et des consommateurs. Toutefois, malgré ces avancées, un élément structurant demeure absent pour les vignobles artisans : la possibilité de sous-traiter la livraison de leurs produits, une mesure simple qui permettrait enfin d'arrimer la réglementation avec les pratiques déjà permises ailleurs au Canada et demandées par le marché québécois.

Dans le contexte économique actuel, favoriser la production locale de vin s'inscrit pleinement dans les priorités en matière d'achat local et de développement durable. L'enjeu du développement du secteur viticole dépasse la simple question économique. En réduisant notre dépendance aux importations, nous renforçons non seulement nos producteurs d'ici, mais nous contribuons également à la réduction de notre empreinte carbone. De plus, cela permet de mettre en avant un savoir-faire unique et de valoriser des vins de qualité, véritables ambassadeurs de notre terroir.

Dans le cadre du présent projet de loi 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif présenté par le ministre Samuel Poulin, l'Orpailleur souhaite de présenter une proposition d'allègement réglementaire visant à permettre la sous-traitance à un tiers de la livraison des produits viticoles.

En favorisant une véritable croissance du secteur, il est essentiel de permettre aux producteurs artisans d'accéder pleinement au marché, notamment en facilitant des solutions de livraison adaptées aux réalités du terrain. Les barrières réglementaires actuelles liées à la livraison et la logistique freinent considérablement l'expansion de l'industrie, limitant ainsi le plein potentiel des producteurs artisans québécois et leur capacité à mieux répondre à la demande.

Multiplier les déplacements pour de faibles volumes va à l'encontre des principes d'efficacité logistique et des efforts collectifs visant à diminuer l'empreinte carbone du secteur agroalimentaire, en plus d'être en contradiction avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dont le Québec s'est doté.

Actuellement, les 3 autres provinces canadiennes productrices de vin (Ontario, Colombie-Britannique et Nouvelle-Écosse) permettent toutes la livraison directe au consommateur par des services de courrier, dans leur province ainsi qu'ailleurs au Canada.

Un nombre croissant d'épiceries et de détaillants, situés partout au Québec, demande un accès facilité aux vins québécois. Il est contre-productif pour un vigneron ou pour son voisin vigneron de devoir consacrer chaque semaine du temps à parcourir le Québec pour livrer de petites quantités de bouteilles.

Proposition

Les éléments suivants visent à démontrer que la demande des vignerons artisans s'inscrit dans une logique de complémentarité et de collaboration avec la SAQ, sans effet négatif sur ses revenus ni sur la préservation de son rôle central dans la commercialisation des vins du Québec et sur son modèle d'affaires.

La demande est également soutenue par le Conseil des vins du Québec (CVQ). Cet appui témoigne de l'importance d'un allègement réglementaire permettant aux producteurs artisans de recourir à un service de livraison adapté aux réalités du marché.

Volumes actuels et limites de la SAQ

La SAQ a vendu 700 000 litres de vin Origine Québec en 2023-2024. Les vignerons artisans ont produit environ 3,5 M de litres. L'écart démontre que la demande des vignerons de vendre via la SAQ est déjà largement supérieure à la capacité d'accueil du réseau. Avec plus de 180 vignobles et 1 200 produits, il semble peu réaliste que la SAQ puisse tout intégrer dans son offre. En fait, c'est la SAQ elle-même (équipe de la Commercialisation) qui mentionne au Conseil des vins du Québec (CVQ) qu'elle ne pourra pas prendre toutes les bouteilles de vin à vendre et qu'ils vont devoir faire des choix.

Les producteurs veulent plus de SAQ, pas moins

Une majorité (environ 75 %) du volume produit au Québec provient de vignobles qui ont déjà des vins à la SAQ et qui souhaitent y vendre davantage. Pour eux, la SAQ demeure le réseau le plus rentable et le plus structurant. Le réseau des

épiceries/dépanneurs répond surtout aux besoins des petits et moyens producteurs qui n'ont pas ou peu de place à la SAQ.

Aucune perte de revenus pour la SAQ

Les ventes en épicerie sont déjà assujetties à la majoration de 40 %, que la SAQ perçoit intégralement. Permettre à une tierce partie de pouvoir effectuer la livraison ne change en rien ses revenus. Au contraire, le fait d'avoir plus de vins du Québec en épicerie signifie plus de majoration perçue par la SAQ.

Part de marché trop faible pour représenter une menace

Les vins du Québec représentent à peine 1 % de la consommation totale. Même en doublant d'ici 2030, on atteindrait seulement 1,8 % du marché. Cette croissance ne remettra jamais en cause le monopole de la SAQ sur les vins importés et industriels.

Un modèle logistique complémentaire, pas concurrent

Les épiceries et restaurants demandent souvent de toutes petites quantités (1 à 2 caisses maximum). Adapter le réseau logistique de la SAQ à ces micro-livraisons serait inefficace et coûteux. Recourir à une tierce partie par les vigneronns afin de grouper les livraisons permet simplement de rendre viable un accès déjà permis par la loi.

Impact environnemental

La situation actuelle crée des inefficiences évidentes. Seulement chez l'Orpailleur, les livraisons effectuées durant les 12 derniers mois représentent environ 75 000 km parcourus, soit une moyenne de 30 heures de route par semaine, ce qui équivaut à près de 1 440 heures par année passées

sur la route (30 h × 48 semaines). Il s'agit d'un modèle logistique difficilement conciliable avec les objectifs collectifs de réduction des émissions, particulièrement lorsque ces déplacements servent à distribuer de très faibles volumes

Se concentrer sur l'essentiel

Au-delà de l'efficacité logistique, le cadre actuel oblige de nombreux producteurs à gérer en parallèle deux modèles d'affaires : celui d'un vignoble et celui d'une entreprise de livraison. Ceci détourne des ressources humaines et financières vers une activité qui ne relève pas de leur cœur de métier et nuit à la croissance. Permettre la sous-traitance, c'est permettre aux artisans de se concentrer sur ce qu'ils font le mieux : produire et développer des vins québécois de qualité.

Conclusion

La demande formulée relève d'un allègement réglementaire simple et cohérent. Il ne s'agit pas de transformer le modèle québécois ni de remettre en cause le rôle central de la SAQ, mais d'actualiser une règle devenue déconnectée des réalités logistiques et commerciales d'aujourd'hui. Permettre la sous-traitance de la livraison, c'est corriger un irritant administratif qui freine inutilement la croissance d'un secteur agricole émergent, sans risque financier ni opérationnel pour l'État.

L'Orpailleur souhaite que l'allègement réglementaire visant à permettre la sous-traitance de la livraison de produits viticoles soit ajouté au PL11. Une telle ouverture ne compromettrait en rien les revenus ni le rôle de la SAQ :

Les vins du Québec continueront de générer la majoration de 40 %

La SAQ conservera son monopole sur les vins importés et industriels

Les producteurs québécois demeureront des partenaires engagés du réseau SAQ

Bien que l'industrie viticole québécoise ne représente qu'environ 1 % du marché du vin, elle constitue un levier économique réel pour nos régions, en soutenant l'activité agricole, la transformation locale, l'agrotourisme et l'attractivité territoriale. Favoriser son développement ne relève donc pas d'un enjeu marginal, mais d'une consolidation stratégique de notre économie régionale.

Cette adaptation réglementaire contribuerait au développement d'une industrie agricole émergente, soutiendrait les objectifs gouvernementaux en matière d'achat local et de développement régional, et permettrait à la SAQ et au gouvernement du Québec de se positionner comme des alliés dans la promotion du savoir-faire québécois.

UNE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE ESSENTIELLE À LA PÉRENNITÉ DES VINS DU QUÉBEC

À propos

Pionnier de l'industrie et premier vignoble québécois à avoir vendu son vin en SAQ, le Vignoble de l'Orpailleur accueille des visiteurs depuis 1985. Situé à Dunham dans les Cantons-de-l'Est, le Vignoble fût fondé par quatre passionnés, Hervé Durand, Charles-Henri de Coussergues, Frank Furtado et Pierre Rodrigue.

Membre du Conseil des vins du Québec (CVQ), une association interprofessionnelle représentant 150 membres qui oeuvre à structurer et promouvoir l'industrie viticole québécoise.

En pleine guerre commerciale, favoriser la production locale de vin s'inscrit pleinement dans les priorités actuelles en matière d'achat local et de développement durable. L'enjeu du développement du secteur viticole dépasse la simple question économique.

En réduisant notre dépendance aux importations, nous renforçons non seulement nos producteurs d'ici, mais nous contribuons également à la réduction de notre empreinte carbone. De plus, cela permet de mettre en avant un savoir-faire unique et de valoriser des vins de qualité, véritables ambassadeurs de notre terroir.

L'importance de la livraison par un tiers et l'urgence d'agir

Permettre aux titulaires d'un permis de production artisanale la sous-traitance de la livraison, qui est une mesure logique, nécessaire et qui bénéficierait à l'économie québécoise.

Pourquoi ?



En favorisant une véritable croissance du secteur, il est essentiel de permettre aux producteurs artisans d'accéder pleinement au marché, notamment en facilitant des solutions de livraison adaptées aux réalités du terrain.



Actuellement, les 3 autres provinces canadiennes productrices de vin (Ontario, Colombie-Britannique et Nouvelle-Écosse) permettent toutes la livraison directe au consommateur par des services de courrier, dans leur province ainsi qu'ailleurs au Canada.



Les barrières réglementaires actuelles liées à la livraison et la logistique freinent considérablement l'expansion de l'industrie, limitant ainsi le plein potentiel des producteurs artisans québécois et leur capacité à mieux répondre à la demande.



Un nombre croissant d'épicereries et de détaillants, situés partout au Québec, demande un accès facilité aux vins québécois. Il est peu productif pour un vigneron – presque toujours une petite entreprise – ou pour son voisin vigneron de devoir consacrer chaque semaine du temps à parcourir la province pour livrer de petites quantités de bouteilles.



Multiplier les déplacements pour de faibles volumes va à l'encontre des principes d'efficacité logistique et des efforts collectifs visant à diminuer l'empreinte carbone du secteur agroalimentaire, en plus d'être en contradiction avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dont le Québec s'est doté.

